

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 5 avril 2019

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 1, 2, 3 et 4 avril 2019

2019 DJS 98 Budget participatif - Subvention (800.000 euros) et convention avec Paris and Co pour l'aménagement de LEVEL 256 la première plateforme de développement d'innovation dédiée à l'Esport (20e).

M. Jean-François MARTINS, rapporteur.

Le Conseil de Paris,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 19 mars 2019 par lequel Mme la Maire de Paris lui propose la signature d'une convention avec Paris and Co et l'attribution d'une subvention d'investissement ;

Vu l'avis du Conseil du 20^e arrondissement, en date du 19 mars 2019 ;

Sur le rapport présenté par M. Jean-François MARTINS au nom de la 7^e Commission,

Délibère :

Article 1 : Sont adoptés le principe de la convention, annexée à ce projet de délibération, et ses modalités d'application.

Article 2 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer la convention ci-jointe prévoyant l'attribution d'une subvention, visée à son article 3, et les conditions de ce soutien.

Article 3 : Une subvention d'équipement de 800.000 euros est attribuée à Paris and Co (n°75562/D 2019_07511) 157 boulevard Macdonald (19e) pour l'aménagement d'un immeuble dédié à l'Esport dans le 20^e arrondissement.

Article 4 : La dépense correspondante, d'un montant total de 800.000 euros, sera imputée au chapitre fonctionnel 900, rubrique P0382, AP 05252 "Du sport pour toutes et tous dans les quartiers populaires" du budget d'investissement de la Ville de Paris de 2019 et suivants, sous réserve de la décision de financement.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink that reads "Anne Hidalgo". The signature is written in a cursive, flowing style.

Anne HIDALGO